



Extrait du UFR Arts, philosophie, esthétique

<http://www-artweb.univ-paris8.fr/?Brochure-1336>

# Brochure

- Menu - Départements - Musique - Licence -

Date de mise en ligne : lundi 25 juillet 2011

---

Copyright © UFR Arts, philosophie, esthétique Université Paris 8 Â©2011 -

Tous droits réservés

---

# Brochure de la Licence Musicologie et Pratique musicale

2017-2018

<a

href="http://www-artweb.univ-paris8.fr/spip.php?action=accéder\_document&arg=3563&cle=a743e4cb65cd9322d3ed78a224cb84bf1d78a173&file=pdf%2Fmise\_a\_jour\_15\_septembre\_17-18-licence-brochure.pdf" title='PDF - 1017.4 ko' type="application/pdf">



Brochure Licence Musicologie 2017-18



Modalités de contrôle des connaissances 2015-2019



Annexe aux modalités de contrôle des connaissances 2017-18 Licence Master Musique

**RENTREE LE LUNDI 2 OCTOBRE 2017**

**Sommaire**

[Présentation générale](#)

[Politique et finalité du Département de Musique](#)

[Liste des Diplômes et des responsables pédagogiques](#)

[Équivalences en licence](#)

**Documentation**

[Perspectives professionnelles](#)

[Licence Arts mention Musicologie et Pratique musicale](#)

- [Composition assistée par ordinateur](#)
- [Dramaturgie et mise en scène du théâtre lyrique](#)
- [Enseignement de la musique](#)
- [Ethnomusicologie](#)
- [Jazz et musiques improvisées](#)
- [Musicologie et musique écrite](#)
- [Cursus de la licence en convention avec le Pôle d'enseignement supérieur de Seine Saint-Denis \(Pôle](#)

[sup.\)](#)

[Les E.C. de Technicités musicales](#)

[Pré-professionnalisation](#)

## Présentation générale

### Politique et finalité du Département de Musique

#### Le département de musique au sein de l'université

Le département musique est l'une des composantes de l'U.F.R. 1 (Unité de Formation et de Recherche) Arts, Esthétique, Philosophie qui regroupe au sein de l'Université les différentes formations artistiques : Arts Plastiques, Cinéma, Musique, Théâtre, Danse, Photo, Arts et Technologies de l'Image ainsi que le département de Philosophie.

Directrice de l'UFR ARTS : Cécile SORIN

#### La formation en musique

Dans ses contenus aussi bien que dans son organisation, la formation en Musique entend répondre à cette double exigence :

- S'inscrire dans une direction de création, d'expérimentation et de recherche.
- Inclure ses enseignements dans des directions professionnelles concrètes et multiples.

Pour mener à bien ces objectifs les programmes empruntent ces directions :

- Musiques écrites de la tradition occidentale, musique contemporaine instrumentale ou électroacoustique
- Jazz et musiques non-écrites (ou de techniques mixtes)
- Ethnomusicologie - Anthropologie de la musique
- Relation de la musique à d'autres disciplines (informatique, sciences sociales, arts plastiques, cinéma, théâtre, technologies du son, pédagogie ...)
- Pratiques envisagées sous l'angle de la création et de la formation à l'exercice de l'enseignement.

## Liste des Diplômes et des responsables pédagogiques

### Premier cycle Arts

### Licence Arts mention Musicologie et pratique musicale

Responsables pédagogiques : Giordano FERRARI, Alvaro OVIEDO

**Spécialisation (mineures internes) :**

- 

**Composition assistée par ordinateur**

Coordinatrice pédagogique : Alain BONARDI, Anne SEDES

- 

**Dramaturgie & mise en scène du théâtre lyrique**

Coordinateur pédagogique : Carmelo AGNELLO

- 

**Ethnomusicologie**

Coordinatrices pédagogiques : Clara BIERMANN, Sandrine LONCKE

- 

**Jazz et musiques improvisées**

Coordinateur pédagogique : Philippe MICHEL

- **Musicologie et musiques écrites**

Coordinateur pédagogique : Alvaro OVIEDO

- 

**Enseignement de la musique**

Coordinatrices pédagogiques : Olga MOLL, Danièle VILLEMIN

- 

**Convention avec le Pôle supérieur d'enseignement de la musique de Seine Saint Denis(dit Pôle SUP'93)  
et avec le Centre de formation des musiciens intervenants (dit CFMI, Université de paris Sud)**

Coordinateur pédagogique : Joël HEUILLON

## Deuxième cycle de musique

### Master Arts mention Musicologie

Responsable pédagogique : Philippe MICHEL et Jean Paul OLIVE

- Spécialisation « Recherche en Musicologie ou Ethnomusicologie » (selon le domaine d'étude concerné)
- Spécialisation « Composition ou Réalisation musicale » (selon le champ musical concerné)
- Spécialisation « Pédagogie Musicale » (dont mutualisation de cours avec le Master MEEF, cf. cidessous)
- Spécialisation « Critique et Médiation de la Musique » (dont mutualisation de cours avec le Dépt Info-Com)

### Master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation

second degré parcours « Education musicale et chant choral » (préparation au CAPES)

Responsable pédagogique : Olga MOLL

## Troisième cycle de l'U.F.R. « Arts, Philosophie, Esthétique »

Formation doctorale « Esthétique, Sciences et Technologie des Arts »

Responsable : Isabelle GINOT

# Équivalences de licence

Responsables : Frédéric SAFFAR et Guillaume GILLES

Les étudiants entrant au département de MUSIQUE, quel que soit leur niveau, peuvent faire valoir des diplômes ou, sous certaines conditions, des activités professionnelles ou personnelles, afin d'obtenir des E. C. (Eléments Constitutifs) par équivalence. Ils n'auront dans ce cas pas à suivre ces cours.

L'attribution de ces équivalences n'est pas automatique : elle est soumise à la décision d'une commission pédagogique.

Les étudiants concernés doivent constituer un dossier comprenant les pièces suivantes, et le déposer au bureau A 120 :

- 1) photocopies des diplômes et détail du ou des cursus (intitulés des cours et relevés de notes)
- 2) curriculum vitae détaillé soulignant, le cas échéant, votre expérience dans divers domaines artistiques et/ou professionnels
- 3) lettre de motivation étayant la demande d'équivalence formulée.
- 4) photocopies des contrats de travail ou bulletins de salaire (pour les équivalences de stage)
- 5) une enveloppe timbrée, avec votre adresse

Pour tout renseignement, les étudiants peuvent s'adresser au Responsable des Équivalences du Département de Musique (en A 131, permanences affichées à la rentrée). Les demandes doivent être déposées avant le 15 décembre.

### Important :

- Seuls les diplômes ou les acquis personnels et professionnels obtenus avant l'inscription en Licence Arts, mention Musique sont pris en considération pour la délivrance d'équivalences ont pris en considération pour la délivrance d'équivalences.
- Les dossiers d'équivalence ne seront examinés qu'une seule fois durant la licence.
- Il n'est pas délivré d'équivalences pour les E. C. de technicités musicales (Écriture, Audition, Intonation), ceux-ci faisant l'objet de tests d'orientation obligatoires avant la rentrée.
- Les équivalences concernant les E. C. de « mineure de spécialisation » ne sont délivrées qu'après consultation du responsable de la filière choisie.
- Le BAFA donne droit à l'équivalence du stage de « majeure ».
- Il est à noter qu'un E.C. obtenu par équivalence n'entre pas dans le calcul de la moyenne.

# Documentation

- **La Bibliothèque Universitaire de Paris 8** propose dans la salle d'art (bannière rose), située au 2ème niveau, un fonds documentaire important consacré à la MUSIQUE. Ce fonds est constitué de 2800 volumes dont 2000 en libre accès, plus de 500 partitions et 20 titres de périodiques. D'autre part, environ 400 cassettes audio, 250 compact disques et 30 DVD peuvent être écoutés et visionnés dans la salle audiovisuelle.

- **Secrétariat du département musique**

Un certain nombre de mémoires universitaires (Maîtrises, DEA et Master mention Très Bien ou mention Bien) sont consultables au secrétariat du Département Musique.

- **La médiathèque de la cité de la musique**

Suite à une convention, en cours de rédaction, des relations privilégiées sont établies entre le Département Musique et la Cité de la Musique. Celle-ci a ouvert une importante médiathèque comprenant des ouvrages, des enregistrements et des supports audiovisuels. Nos étudiants sont particulièrement encouragés à s'adresser à cet organisme pour leurs travaux de recherche.

## Échanges universitaires

### Responsable : Joël HEUILLON

Permanences : sur RDV à prendre à : [jheuillon yahoo.fr](mailto:jheuillon@yahoo.fr)

Tout étudiant inscrit en LICENCE (plutôt L3) ou en MASTER peut accomplir une partie de son cursus dans une université en Europe, au Canada ou aux États-Unis ayant passé une convention avec l'Université Paris 8. Actuellement, le Département Musique a établi une convention avec les Universités d'Athènes, Barcelone, Berlin, Bologne, Cardiff, Helsinki, Lisbonne, Rome, Thessalonique, Venise et Vienne (programme ERASMUS), ainsi qu'avec de nombreuses Universités aux États-Unis (programme MICEFA) et au Québec (programme CREPUQ). En vertu de ces conventions, les E.C. suivis dans l'Université d'accueil, choisis en amont avec le Responsable des relations internationales et sous réserve naturellement qu'ils soient validés, sont systématiquement comptabilisés dans le cursus de Paris 8, l'étudiant obtenant ainsi un diplôme régulièrement délivré par son Université d'origine. L'étudiant peut déterminer le choix de l'Université d'accueil en fonction de ses propres intérêts d'études et de recherche. Il lui suffit de soumettre le projet à son directeur de recherche et au responsable des relations internationales du Département Musique pour approbation, ou éventuellement pour adaptation à une situation particulière. Le service des relations et de la coopération Internationales de l'Université Paris8 prend en charge l'organisation des séjours à l'étranger à l'aide de bourses individuelles, ainsi qu'une préparation linguistique accélérée pour les étudiants qui en font la demande.

### Nota Bene :

1. Il est vivement conseillé aux étudiants inscrits en Licence et désireux de bénéficier ultérieurement des échanges internationaux, de prendre les E.C. de langue obligatoires en fonction de leur futur pays d'accueil.
2. La préparation linguistique accélérée peut valoir pour un E.C. de langue.
3. Les programmes, spécificités et spécialités des Universités d'accueil sont disponibles auprès du service des relations internationales de l'université.

Pour tous renseignements ou établissement d'un dossier, prière de contacter :

Joël HEUILLON : [jheuillon@yahoo.fr](mailto:jheuillon@yahoo.fr)

## Perspectives professionnelles

Remarque : Un certain nombre des professions évoquées ci-dessous nécessite une formation complémentaire aux spécialités non musicales qu'elles font intervenir (administration, gestion, conservation, journalisme, thérapie, etc.). Ces formations sont dispensées soit à l'université Paris 8 (gestion par exemple) soit dans des établissements spécialisés (écoles et instituts publics ou privés). Pour l'université Paris 8, se renseigner auprès des départements concernés.

### -Pratiques artistiques

- Musicien : instrumentiste ou chanteur (soliste ou en ensemble).
- Chef de chœur.
- Compositeur.
- Metteurs en scène

·Réalisateur en informatique musicale (RIM)

### - Enseignement et recherche

- Musicologue
- Ethnomusicologue
- Enseignant chercheur
- Chercheur en acoustique, musicologie, organologie
- Chercheur ou praticien en thérapies musicales
- Professeur d'Education Musicale (Collèges, Lycées)
- Professeur de la Ville (Paris, Lyon, Grenoble...)
- Professeur d'Ecole Nationale de Musique et de Conservatoires Nationaux de Région (analyse, esthétique et histoire de la musique).
- Musicien intervenant en milieu scolaire et dans les Écoles de musique
- Professeur des Écoles (avec spécialisation en musique)
- Animateur socioculturel spécialité musique.



- Animateur musical (milieu hospitalier, milieu carcéral ; jardins et ateliers d'éveil musical...)

### - Techniques du son, de la musique et du spectacle

- Pour la régie : régisseur son ; chef de plateau ; assistant de régie
- Technicien radio
- Illustrateur sonore
- Ingénieur du son à la radio et à la télévision
- Designer sonore

### - Metiers de la documentation, de l'édition, du journalisme et du secteur culturel

- Bibliothécaire, documentaliste.
- Différentes fonctions en entreprises culturelles. (édition, industrie musicales, archives associatives, organisation de festivals, etc.)
- Pour la production : délégué de production ; chargé de production ; assistant de production...
- Dramaturge
- Différentes fonctions en entreprises de communication
- Travail en agence artistique : entrepreneur de spectacle.
- Différentes fonctions dans les institutions artistiques nationales ou régionales : ADIAM, FRAC, ARIAM, ADDM, DRAC, etc.
- Journaliste spécialisé : presse écrite et audiovisuelle
- Différentes fonctions dans les sociétés d'auteurs (SACEM, SACD, SDRM, etc.)

# Licence Arts mention Musicologie et pratique de la musique

Co-Responsables : Giordano FERRARI, Alvaro OVIEDO

## Organisation générale des études

La Licence Arts, mention Musicologie se déploie sur trois années (L1, L2 et L3).

La formation comprend : 1496 heures de cours + 2 stages pré-professionnalisants + 1 projet artistique à réaliser lors de la 3ème année (création musicale, organisation d'événement artistique ...).

À la fin du 1er semestre de 1ère année (L1) les étudiants peuvent envisager une réorientation.

L'enseignement est dispensé sous la forme d'Unités d'Enseignement (en abrégé : U.E.). Chaque U.E. comprend 1, 2 ou 3 Eléments Constitutifs (en abrégé : E.C.).

Un E.C. est semestriel et peut prendre différentes formes :

- Un cours hebdomadaire de 2 h 30' (le plus fréquent)
- Ou un cours intensif (une semaine pleine généralement)
- Ou une audition instrumentale
- Ou un stage
- Ou un projet artistique

Note : un E.C.(cours) ne peut-être validé qu'une seule fois dans la scolarité de l'étudiant L'assiduité aux cours est obligatoire ; il est rappelé la règle de scolarité de l'Université : au-delà de 3 absences non justifiées (le semestre de cours comprenant 13 séances) l'étudiant sera radié du cours, sans notation.

### Structure de la licence

La Licence Arts, mention Musique est organisée en deux grandes sections d'étude :

Le tronc commun (La majeure) (environ 2/3 du volume des études)

La mineure de spécialisation (environ 1/3 du volume des études)

### Le tronc commun

Il s'agit d'un ensemble d'enseignements de Musique à suivre par tous les étudiants du département. Elle est constituée selon le schéma suivant :

1. Groupe d'E. C. de **technicités musicales** (à suivre à partir du niveau déterminé par les résultats obtenus lors des tests d'orientation ; voir plus bas la présentation détaillée de ce groupe d'E.C. ).
2. Groupe d'E. C. de **musicologie** et de **méthodologie** (à choisir parmi les différents cours proposés à chacun des niveaux),
3. Groupe d'E. C. **d'approches des oeuvres** à prendre obligatoirement dans l'offre des cours mutualisés dans l'UFR Arts (sauf Musique)
4. Groupe d'E. C. de **langue** (à choisir dans les départements concernés)

Secrétariat du CDL :

Bâtiment B1, bureau B204/205

Téléphone : 01 49 40 68 43

Mail : cdl univ-paris8.fr

N. B. : vérifier auprès de ceux-ci les dates de tests de niveaux),

5. 2 E. C. **Libre dans l'offre des cours de l'université y compris Musique.**

### 6. Groupe d'E. C. de *pratique musicale*

(deux formes possibles) :

- contrôle de la pratique instrumentale effectuée hors du cadre de l'université, (en L1, L2 et L3) lors d'un passage devant jury en fin d'année.
- Cours dispensés au département de musique :
  - o Chorale,
  - o Harmonie au piano\*
  - o Atelier Voix\*
  - o Choeur et direction de choeur\*
  - o Activités musicales diverses composition, ateliers de musique de chambre, de jazz, d'improvisation, etc.)

\*Ces enseignements sont destinés en priorité aux étudiants inscrits dans la mineure Enseignement de la musique

### 7. Un E. C. d'informatique à prendre au département IPT

#### **Mineure de spécialisation**

Il s'agit d'une spécialisation, obligatoire, à déterminer lors de l'année L1 proprement dite. (Année où l'étudiant suit les cours de technicité de niveau 1. Les étudiants suivant les cours de technicité de niveau initiation ont de fait une année de réflexion complète pour déterminer leur mineure). Cette "Mineure" de spécialisation peut être :

**Interne** : elle consiste à suivre 10 E. C. proposés à ce titre par l'une des 6 spécialités du Département.

- [Composition Assistée par Ordinateur](#),
- [Dramaturgie et mise en scène du théâtre lyrique](#),
- [Enseignement de la musique](#)
- [Ethnomusicologie](#),

- [Jazz et musiques Improvisées](#),
- [Musicologie et musiques écrites](#)

Les E.C. de mineure interne sont répartis sur les trois ans (2 E.C. en L1 ; 4 E.C. + 1 stage de spécialisation en L2 , 4 E.C. + 1 projet encadré en L3 (+ selon les mineures, les E.C. de technicités musicales sont spécifiques en 3ème année).

**Externe** : elle consiste à suivre, selon le projet de cursus de l'étudiant, l'ensemble de 10 E.C., répartis sur les trois ans, dans des disciplines proposées à l'Université de Paris 8 (langues, littérature, arts, philosophie, sciences humaines, etc...). Si un étudiant est porteur d'un projet qui nécessite de suivre des cours (de Mineure Externe) dans un autre établissement, après accord de son Enseignant Référent, les démarches seront entreprises pour en faciliter la mise en oeuvre. Le stage de L2 ainsi que le projet encadré (L3) seront définis avec l'enseignant référent.

### **Cas particuliers sur les mineures de spécialisation**

Les étudiants d'origine étrangère dont la maîtrise de la langue française, pour des raisons parfaitement compréhensibles, pourrait se révéler lacunaire, se verront imposer (selon le constat et la décision de l'Enseignant Référent et de la Commission Pédagogique du Département) une Mineure obligatoire de langue française, à composer avec les enseignements proposés par les départements de Français Langue Étrangère (FLE), de Littérature et de Linguistique.

Les étudiants ayant opté pour une Mineure Externe de langue devront suivre des E.C. de musicologie à la place des E.C. de langue prévus dans la grille d'E.C. de la Majeure.

**L'étudiant admis en Initiation doit obligatoirement passer en niveau I à la fin de sa 1ère année.**

### **Attention**

Sauf cas particuliers, les étudiants doivent suivre prioritairement les E.C. (musicologie, mineure, méthodologie...) de l'année de licence dans laquelle ils sont inscrits (ces E. C. correspondant à leur niveau de technicité).

Les étudiants suivant les E.C. d'initiation aux technicités musicales doivent tout particulièrement se concentrer sur ces disciplines (le redoublement du niveau initiation est impossible). Ils peuvent cependant s'ils le désirent suivre immédiatement des E.C. en musicologie et en méthodologie afin de bien équilibrer la charge de travail sur les deux ans qu'ils consacrent à L1.

# **Cursus général de la licence de musicologie et pratique de la musique**

## Mode d'emploi du tableau du cursus de licence musicologie et pratique de la musique

LICENCE 1ère ANNÉE	LICENCE 2ème ANNÉE	LICENCE 3ème ANNÉE
SEMESTRE 1	SEMESTRE 3	SEMESTRE 5
<b>UE TECHNICITÉS I</b> - Audition 1-A - Écriture 1-A - Intonation 1-A	<b>UE TECHNICITÉS III</b> - Audition 2-A - Écriture 2-A - Intonation 2-A	<b>UE TECHNICITÉS OU SPECIALISÉES I</b> - Audition 3-A - Écriture 3-A - Intonation 3-A
<b>UE MUSICOLOGIE ET MÉTHODOLOGIE I</b> - Musicologie 1-A - Méthodologie 1	<b>UE MUSICOLOGIE ET MÉTHODOLOGIE II</b> - Musicologie 2-A - Méthodologie 2	<b>UE MUSICOLOGIE ET MÉTHODOLOGIE III</b> - Musicologie 3-A - Méthodologie 3
<b>UE SAVOIRS TRANSDISCIPLINAIRES ET COMPÉTENCES TRANSVERSALES I</b> - Approches des oeuvres : cours mutualisé de l'UFR1 * - Découverte 1-A (préparation de la spécialisation) ** - Informatique	<b>UE SPÉCIALISATION I (Mineure interne ou externe I)</b> - Spécialisation 1 - Spécialisation 2	<b>UE SPÉCIALISATION III (Mineure interne ou externe III)</b> - Spécialisation 5 - Spécialisation 6
<b>UE SAVOIRS TRANSDISCIPLINAIRES ET COMPÉTENCES TRANSVERSALES III</b> - Langue 2*** - Libre 2	<b>UE SAVOIRS TRANSDISCIPLINAIRES ET COMPÉTENCES TRANSVERSALES IV</b> - Projet artistique (préparation) - Langue 3***	
SEMESTRE 2	SEMESTRE 4	SEMESTRE 6

<p><b>UE TECHNICITÉS II</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Audition 1-B</li> <li>- Écriture 1-B</li> <li>- Intonation 1-B</li> </ul>	<p><b>UE TECHNICITÉS IV</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Audition 2-B</li> <li>- Écriture 2-B</li> <li>- Intonation 2-B</li> </ul>	<p><b>UE TECHNICITÉS VI OU SPECIALISÉES II</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Audition 3-B</li> <li>- Écriture 3-B</li> <li>- Intonation 3-B</li> </ul>
<p><b>UE MUSICOLOGIE ET PRATIQUE MUSICALE I</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Musicologie 1-B</li> <li>- Pratique musicale 1</li> </ul>	<p><b>UE MUSICOLOGIE ET PRATIQUE MUSICALE II</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Musicologie 2-B</li> <li>- Pratique musicale 2</li> </ul>	<p><b>UE MUSICOLOGIE ET PRATIQUE MUSICALE III</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Musicologie 3B</li> <li>- Pratique musicale 3</li> </ul>
<p><b>UE SAVOIRS TRANSDISCIPLINAIRES ET COMPÉTENCES TRANSVERSALES II</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Découverte 1-B (préparation de la spécialisation mineure interne) **</li> <li>- Libre 1 ou approches des oeuvres (cours mutualisé de l'UFR1*)</li> <li>- Langue 1***</li> <li>- Stage découverte professionnelle</li> </ul>	<p><b>UE SPÉCIALISATION II (Mineure interne ou externe II)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Spécialisation 3</li> <li>- Spécialisation 4</li> <li>- Stage spécialisé</li> </ul>	<p><b>UE SPÉCIALISATION IV (Mineure interne ou externe IV)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Spécialisation 7</li> <li>- Spécialisation 8</li> <li>- Projet artistique (réalisation)</li> </ul>
<p>* Cours a choisir dans une offre globale de l'UFR1 (Arts, Philosophie, Esthétique) mais hors du département musique</p> <p>** Se reporter au programme des spécialisations (Mineures internes) pour choisir ces cours. Nb : ces cours seront pris hors du département musique en cas de choix d'une spécialisation externe au département musique.</p> <p>*** à voir au département concerné au centre de langues (attention : il faut passer des tests de niveau !)</p>		

## Les E.C. de Technicités musicales

Ainsi qu'il a été vu précédemment ce groupe d'E.C. est présent tout au long des semestres qui constituent la licence. Ces E.C. peuvent, suivant la mineure, prendre un caractère spécifique à celle-ci en L3. Ils sont organisés en 3 disciplines :

- Audition,
- Écriture,
- Intonation.

Des tests d'orientation obligatoires sont organisés avant la rentrée. Ces tests ne sont pas éliminatoires, ils permettent de préciser le niveau de compétence des nouveaux étudiants et de les diriger vers les différents niveaux d'enseignement (Initiation, 1, 2, 3) correspondant à leurs possibilités de départ (ces tests conditionnent rigoureusement l'accès aux enseignements techniques). Le niveau d'entrée ainsi déterminé, chaque étudiant peut poursuivre sa formation dans la succession progressive des niveaux.

## Qu'est-ce que le niveau initiation ?

Le Département de Musique accueille tous les étudiants, y compris les "grands débutants" à qui il sera proposé de suivre des enseignements de remise à niveau d'une année (6 E.C.) en techniques musicales. Les étudiants suivant ces cours sont inscrits administrativement en année L1. Ces E.C. ne sont pas comptabilisés dans le cursus et impliquent de fait un parcours de licence en 4 ans.

**L'étudiant admis en Initiation doit obligatoirement passer en niveau I à la fin de sa 1ère année.**

## Attention

Sauf cas particuliers, les étudiants doivent suivre prioritairement les E.C. (musicologie, mineure, méthodologie...) de l'année de licence dans laquelle ils sont inscrits (ces E. C. correspondant à leur niveau de technicité).

Les étudiants suivant les E.C. d'initiation aux techniques musicales doivent tout particulièrement se concentrer sur ces disciplines (le redoublement du niveau initiation est impossible). Ils peuvent cependant s'ils le désirent suivre immédiatement des E.C. en musicologie et en méthodologie afin de bien équilibrer la charge de travail sur les deux ans qu'ils consacrent à L1.

Le passage d'une année « administrative » à l'autre peut s'effectuer à la fin de chaque semestre si les conditions de ce passage (nombre de crédits obtenus) sont alors remplies.

## Audition

### Grille de schéma du cursus

<b>INITIATION</b>	<p>Travail de perception globale : d'une forme musicale simple, d'un thème, d'une cellule rythmique, d'une formule mélodique tonale, de timbres, des modes maj. et min.</p> <p>Travail systématique de mémorisation de thèmes tonals, s'appuyant sur les degrés essentiels (I, II, IV, V)</p> <p>Travail de transposition de ces thèmes (oralement et par écrit), afin de manipuler les différentes tonalités, et de comprendre l'utilisation des armures et des altérations, des gammes majeures.</p> <p>Relevés de rythmes binaires et ternaires simples (à la noire, à la noire pointée...), avec les premières notions de phrasé.</p> <p>Analyse globale d'une phrase tonale, avec ses périodes cadentielles, ses articulations, et transcription de ces thèmes.</p> <p>Travail de perception et de reconnaissance autour des accords parfaits majeurs et mineurs ; perception et compréhension de l'accord de dominante.</p> <p>Premiers réflexes de relevés, par des exercices d'intervalles, de séries de notes en clé de sol et clé de fa, des phrases à compléter, mélodiquement et rythmiquement.</p>
-------------------	---

<b>NIVEAU 1</b>	<p>Consolidation des acquis d'initiation (pour ceux qui en arrivent) en poursuivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le travail de mémorisation et de transposition,</li> <li>- le travail d'analyse auditive sous tous ses aspects (construction formelle, tonalités, timbres, etc...)</li> </ul> <p>À partir d'un répertoire tiré essentiellement de la période classique (et ce, parallèlement aux cours d'écriture), travail de relevés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mélodiques à une voix, puis à 2 (avec relevés de basse)</li> <li>- rythmiques</li> <li>- harmoniques : premières basses à chiffrer. (Approfondissement de l'accord de 7° de dominante avec tous ses renversements, perception de l'accord de 7° diminuée).</li> </ul> <p>Travail systématique des intervalles, de la seconde mineure à la septième mineure. (interv. min., Maj. ou justes)</p> <p>Approfondissement de la connaissance du mode mineur et ses différentes formes, du ton relatif, des tons voisins.</p> <p>Prise de conscience de la nécessité du travail de l'oreille intérieure.</p>
<b>NIVEAU 2</b>	<p>Travail d'acquisition d'une plus grande rapidité de perception et d'écriture.</p> <p>À partir d'un répertoire tiré des périodes baroques et classiques, travail de relevés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mélodiques, le plus souvent à 2 voix ;</li> <li>- rythmiques : unités de temps autres que la noire ;</li> <li>- harmoniques : toutes les septièmes sont abordées...</li> </ul> <p>Relevés de basses chiffrées</p> <p>Dépistages d'erreurs dans une partition.</p>
<b>NIVEAU 3</b>	<p>Le niveau 3 permet de s'aventurer vers des oeuvres plus chromatiques ( de J. S. Bach à Janacek en passant par quelques romantiques et par B. Bartok...), ou plus modales (C. Debussy, M. Ravel ...), et donc d'avancer dans la première moitié du XX° siècle, dans sa diversité...</p> <p>Travail mélodique : chromatisme tonal et atonal à 1 voix dans des oeuvres d'orchestre ou de chambre (dictées à la volée, relevés à plusieurs parties), 2 voix tonales, rapides, au piano. Dépistages de fautes, d'altérations...</p> <p>Travail rythmique : autour de Bartok, Stravinsky, Debussy et autres...</p> <p>Travail harmonique : relevés à 1 ou 2 voix avec chiffrages autour de chorals de J. S. Bach, ou à partir de Lieder ou de mélodies du XIX°siècle et début XX°. (Compréhension des degrés, cadences variées...accord de 7°de sensible, accords altérés, 9° de dominante...); travail d'agrégats.</p> <p>Travail analytique : relevés de thèmes, formes et structures dans tout répertoire.</p>

## Ecriture

### Grille schématique du cursus

Les objectifs du cours d'écriture sont multiples : formation de l'oreille, approche de l'évolution du langage, des formes et des techniques d'écriture par l'écoute, l'analyse et la pratique.

	<b>INITIATION</b>	<b>NIVEAU 1</b>
--	-------------------	-----------------





Ecriture vocale à 4 parties,

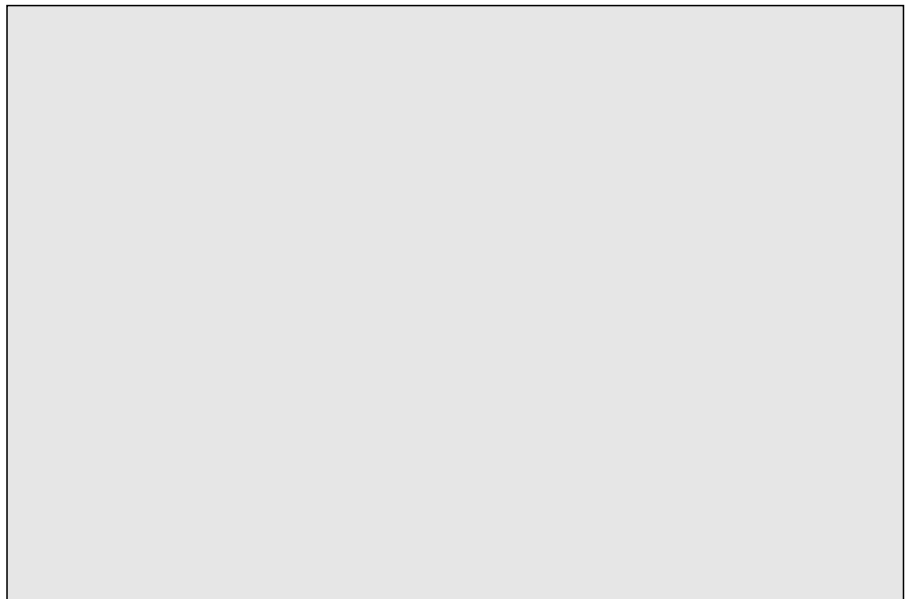
•

Ecriture instrumentale : approche de l'écriture pour piano



- 

Répertoire de référence varié.



	<b>NIVEAU 2</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>•</li></ul> <b>NIVEAU ABA</b> <ul style="list-style-type: none"><li>•</li></ul>
--	-----------------	---

Menuet

- 

Répertoire de référence axé sur la période classique.

<b>ELEMENTS</b>		
<b>TECHNIQUES</b>		
<b>ET</b>		
<b>STYLISTIQUES</b>		

<b>ACCORDS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notes étrangères : le retard,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiation au contrepoint (dit rigoureux) et à ses applications : approfondissement de la variation, écriture imitative, écriture pour Basse Continue et 1 ou 2 dessus (sonate en trio).</li> </ul>
<b>PRINCIPAL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modulations : approfondissement,</li> <li>• Ecriture sur pédale, marche de 7e.</li> <li>• Ecriture instrumentale :</li> <li>• approche du quatuor à cordes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecriture instrumentale :</li> <li>• quatuor à cordes</li> <li>• Piano romantique</li> <li>• Voix et piano</li> </ul>

- piano
- 7 d'espèces
- Initiation à la variation (ornementale) dans une écriture à 2 parties.  
6 augm

- Modulations (3) : aux tons éloignés par degrés pivots et chromatiques, par enharmonie.

# Brochure

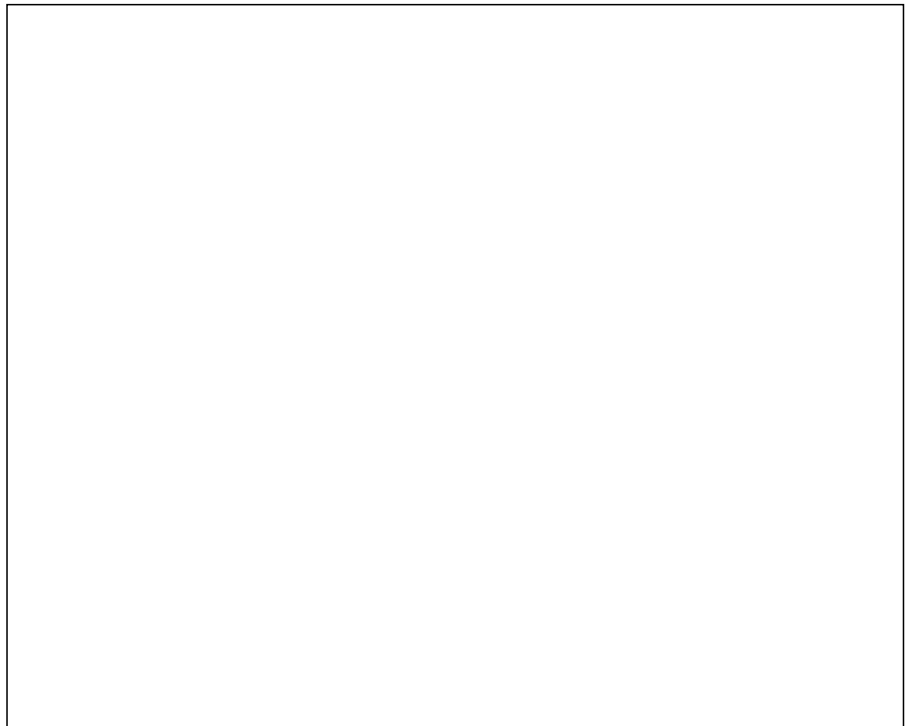
---

- 

6 nap

- 

7 dim



- 

révisions

- 

9

- 

7

- 

+

- 

7dim (dans un contexte enharmonique)





<p><b>NIVEAU 1</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lecture en clé de sol et en clé de fa pour lire avec aisance horizontalement et verticalement.</li> <li>- On abordera aussi les clés d'ut 3 et d'ut 4, pour lire des partitions de quatuor à cordes (en fin de 1° semestre et au 2° sem).</li> <li>- Lectures rythmiques frappées, parlées ou chantées autour des rythmes binaires (à la croche, à la noire, à la blanche) autour des rythmes ternaires (à la noire pointée) à 1 et à 2 voix.</li> <li>- Lecture systématique des intervalles, de la seconde mineure à la septième mineure (interv. min., Maj. ou justes).en rajoutant la quarte augmentée et la quinte diminuée .</li> </ul> <p>Un travail de chants de répertoire du 17° au début du 20° avec ou sans paroles, (Init. à la</p>
<p><b>NIVEAU 2</b></p>	<p>prononciation de l'allemand</p> <p>Lecture en 4-clés (ut 3 et ut 4) dans des exercices et des extraits de partitions instrumentales ou vocales. (horizontalement et verticalement ).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lectures rythmiques complexes à 1 voix ou en polyrythmie, utilisant des valeurs brèves, des changements de mesure, des unités de temps moins courantes</li> <li>- Travail d'approfondissement autour des sixtes et des septièmes, des intervalles diminués et augmentés. (à 2 voix : une voix fixe et une voix mobile par exemple)</li> <li>- Travail d'intonation autour des accords de septième diminuée, et autres accords altérés.</li> </ul> <p>- Un travail de répertoire orienté davantage sur le 19° siècle avec approfondissement des</p>
<p><b>NIVEAU 3</b></p>	<p>- Lecture en 5 clés (on rajoute la clé d'ut 1), dans des extraits de partition, avec des instruments transpositeurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lectures rythmiques sur 3 niveaux ( 2 voix frappées et une chantée) .</li> <li>- Lecture avec changements de mesure et « auto-direction ». (Stravinsky par ex.)</li> <li>- Déchiffrages récapitulatifs des niveaux précédents avec toute unité de temps.</li> <li>- Exercices et textes sur des intonations complexes. (tout intervalle peut être rencontré)</li> <li>- Déchiffrage systématique avec paroles en langue française.</li> </ul> <p>- Un travail de répertoire orienté davantage sur la sur la première moitié du 20° siècle (Debussy ,Ravel , Bartok etc...), avec paroles si possible...</p>

## Pré-professionnalisation

Responsable : Philippe MICHEL

Séances de préparation, permanences : voir panneaux d'affichage et site artweb

Les deux stages de pré-professionnalisation, d'un minimum de 35h chacun, obligatoires pour l'obtention de la licence, fournissent l'occasion aux étudiants de découvrir deux aspects différents du monde du travail auquel correspond ce diplôme.

Sont ainsi à effectuer : un stage de « majeure » en L1, dans un domaine professionnel lié au monde musical en général (de préférence dans un domaine différent de celui lié à la mineure de spécialisation), et un stage de « mineure » en L2, dans un domaine professionnel étroitement lié avec un secteur d'activité découlant de la formation spécialisée (« mineure de spécialisation ») retenue pour la validation de la Licence.

Par l'intermédiaire d'une triple démarche (recherche de stages en fonction des motivations personnelles, stages proprement dits en milieu professionnel, rédaction de rapports de stages), les étudiants-stagiaires découvriront les modalités de recrutement, prendront connaissance des conditions d'accès et des débouchés offerts dans les secteurs d'activité qu'ils auront choisis, et exerceront leurs qualités de rédaction (C.V., lettre de motivation, rédaction d'un rapport) et de présentation (entretien d'embauche, relations professionnelles).

### **Conditions de validation**

Voir avec le coordinateur. Une notice résumant les modalités de fonctionnement, et de validation des stages, et donnant des indications sur les rapports de stages, est également à la disposition des étudiants dans le bureau A 120.